

POONAM PURI, (École de droit Osgoode Hall, Université York)



>> **Le projet Trudeau** : Lever le voile corporatif

Forte de son expérience en gouvernance d'entreprise, Poonam Puri proposera des politiques et des pistes de solutions juridiques pour rendre les grandes multinationales responsables de leurs actes lorsqu'elles lèsent des personnes ou des communautés.

Objectifs :

1. Analyser les structures et stratégies employées par certaines multinationales pour esquiver leurs responsabilités en matière de droits de la personne et de protection environnementale.
 2. Mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent les personnes lésées par les multinationales au moment de défendre leurs causes et de faire exécuter les décisions.
 3. Élaborer des directives de gouvernance concrètes pour une gestion responsable des activités des multinationales et formuler des recommandations juridiques et pratiques pour les réformes.
 4. Évaluer l'impact éventuel des réformes proposées sur l'économie nationale canadienne et sur le commerce international.
-

Expertise :

#GouvernanceEntreprises
#MarchésFinanciers
#LoisurlesValeursMobilières
#DroitdesSociétés

Introduction

En septembre 2015, la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Chevron Corp. c. Yaiguaje* (« *Chevron* ») autorisait les demandeurs équatoriens, qui réclamaient l'exécution d'un jugement équatorien de 9,51 milliards de dollars américains contre Chevron, à poursuivre la procédure en Ontario, où la pétrolière pourrait posséder des actifs permettant au jugement d'être exécuté. Cette décision survient 20 ans après les allégations voulant que Texaco, acquise depuis par Chevron, ait laissé de vastes terres de la forêt amazonienne, dans la région de Lago Agrio, souillées de pétrole et d'eaux usées toxiques. La pollution a contaminé les sources de nourriture et d'eau dont dépendent quelque 30 000 villageois autochtones équatoriens, représentés par les demandeurs, faisant monter en flèche le taux de maladies liées aux polluants.

La longue bataille juridique des demandeurs, pour forcer les sociétés pétrolières à nettoyer l'environnement et à fournir des soins aux villageois malades, témoigne des difficultés que vivent les personnes lésées par des multinationales. La dure réalité est que même si la poursuite canadienne parvient à faire exécuter le jugement, la remédiation viendra trop tard pour ces milliers de villageois qui se meurent déjà d'un cancer lié à la pollution.

L'affaire *Chevron* n'est pas unique. Le système judiciaire international manque à ses obligations envers ceux qui sont lésés par les multinationales. Dans plusieurs cas comme celui de *Chevron*, les demandeurs sont **incapables d'obtenir, en premier lieu, un jugement** ou se trouvent **devant un jugement qui s'avère inexécutable**, après des années d'efforts et des millions de dollars dépensés.

Les tribunaux canadiens semblent avancer à tâtons vers des solutions justes et convenables à ce problème. L'affaire *Chevron* est la dernière d'une série de décisions progressistes qui souhaitent faciliter **l'accès à des jugements et leurs exécutions** au Canada pour les victimes de multinationales. Cette affaire confirme clairement l'approche libérale du Canada en matière de compétence pour les jugements exécutoires, approche selon laquelle le jugement en question doit être rendu par un tribunal compétent relativement à la dispute. Dans le cas *Chevron*, aussi longtemps que les tribunaux équatoriens ont, en Équateur, la compétence appropriée pour cette action en justice, les tribunaux canadiens peuvent envisager l'exécution du jugement équatorien au Canada.

La décision *Chevron* pourrait aussi avoir d'importantes répercussions sur le droit des sociétés. Principalement quant à la façon dont elles sont traitées, soit comme des personnes juridiques. Un des principes fondamentaux du droit des sociétés est que la société ou compagnie a une **personne juridique distincte** de celle de ses actionnaires, de sorte que ces derniers (même si l'unique actionnaire est une autre société) ne sont pas responsables des gestes de l'entreprise. En vertu du droit des sociétés, pour saisir les actifs d'une société mère ou d'une filiale, les demandeurs doivent convaincre un tribunal de « **lever le voile corporatif** » qui existe entre deux sociétés. Les tribunaux le font rarement et, quand ils le font, c'est habituellement pour des cas de fraude.

Bien que la Cour suprême ait confirmé la compétence des tribunaux ontariens face à la société mère états-unienne, Chevron US, et à sa distante filiale canadienne, Chevron Canada – qui en fait n'était même pas nommée comme partie défenderesse dans la demande initiale ni dans le jugement équatorien –, il n'est pas certain que les demandeurs équatoriens puissent obtenir leur dédommagement au Canada, parce que Chevron US et Chevron Canada pourraient soulever de nombreux moyens de défense afin d'empêcher les demandeurs d'obtenir justice¹.

Dans ce contexte, ce projet cherche à répondre aux questions suivantes :

- Dans quelles circonstances les tribunaux canadiens sont-ils prêts à « **lever le voile corporatif** » afin de permettre aux victimes d'une multinationale d'obtenir dédommagement auprès d'une société canadienne pour les faits et gestes d'une société mère, d'une filiale ou d'une société sœur?
- Dans quelles circonstances **l'actif des actionnaires** et des administrateurs, traditionnellement protégé par le droit des sociétés, peut-il être utilisé pour régler une réclamation ou un jugement envers une société?
- Quelles **stratégies** et quels **outils juridiques ou techniques** peuvent être utiles pour les personnes victimes des préjudices d'une entreprise? Le **droit de la responsabilité délictuelle** s'avérerait-il plus efficace? Doit-on faire intervenir la **législation** ou est-il préférable de faire appel aux tribunaux?
- La position de la Cour suprême sur cet enjeu favorise-t-elle la **recherche des tribunaux les plus accommodants**, et peut-elle contribuer à ce que les sociétés canadiennes deviennent un cible de choix pour la satisfaction de jugements étrangers, endommageant de ce fait l'industrie canadienne et provoquant un **exode** des multinationales?

Ce projet entend répondre à ces questions et fournir des pistes d'orientation à l'intention des gouvernements canadiens fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes de réglementation, des décideurs, des multinationales, des dirigeants d'entreprises, des personnes lésées et de leurs conseillers juridiques.

¹ Parmi les difficultés que les demandeurs équatoriens pourraient rencontrer avec Chevron se trouvent les allégations, déjà entendues par les tribunaux états-uniens, voulant que la décision de la Haute cour d'Équateur soit frauduleusement écrite par les avocats américains des demandeurs. Bien que cet aspect du dossier soit certainement intéressant, cela ne devrait pas permettre de s'éloigner de tous les préjudices bien réels dont ont souffert les demandeurs.

Thèmes de la Fondation Trudeau

Ce projet touche aux quatre thèmes de la Fondation Trudeau.

- **Droits de la personne et dignité humaine.** Les multinationales installées dans les pays en voie de développement, en particulier les multinationales des industries extractives, courent un fort risque de se trouver impliquées dans des violations des droits de la personne ou d’y être associées. Bien que des directives et accords-cadres internationaux soient en place pour orienter les multinationales sur les façons d’éviter la violation de droits ou de faire une réparation (par exemple, *Protéger, respecter et réparer : Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme* des Nations Unies), leur mise en application demeure purement volontaire. Quand il y a violation de droits, l’absence d’un système juridique efficace, ou encore, l’insuffisance d’actif de la société pour exécuter le jugement dans le pays d’origine des victimes laissent bien souvent ces dernières en face d’un droit, mais sans moyens d’obtenir réparation. Un des objectifs du projet est d’améliorer la capacité des victimes à accéder aux jugements et à pouvoir les faire exécuter contre les multinationales fautives.
- **Les populations et leur environnement naturel.** L’exploitation des ressources et la fabrication sont des industries très polluantes. Les multinationales de ces secteurs s’installent souvent dans des pays où il y a moins de réglementation ou de contrôle environnemental, et ce afin de réduire leurs coûts. Souvent aussi, ces multinationales laissent derrière elles des sites contaminés. Elles ont aussi la réputation d’esquiver les obligations environnementales dans des pays comme le Canada – où la réglementation est plus élaborée – en se cachant derrière des structures organisationnelles complexes afin de minimiser leurs responsabilités. Ce projet comparera les divers mécanismes qui permettent de vérifier si les entreprises assument le coût de leur impact sur l’environnement.
- **Le Canada dans le monde.** La décision de la Cour suprême dans l’affaire *Chevron*, celle de la Cour supérieure de l’Ontario dans l’affaire *Choc c. Hudbay* et d’autres affaires récentes sur la responsabilité des multinationales : toutes représentent pour le Canada des occasions d’agir comme leader international en se penchant sur la question. Mais il y a certainement d’importantes conséquences à modifier les principes de responsabilité à l’intérieur d’un ordre économique international toujours plus complexe. Ce projet vise donc à mener des analyses à partir des données de recherche et à mieux comprendre les outils dont disposent le Canada, les tribunaux, les gouvernements, les autorités de réglementation, les décideurs et les entreprises pour cerner la question de la responsabilité des multinationales. Le leadership du Canada sur cet enjeu international complexe doit se démontrer par une recherche détaillée, par des faits et des analyses, qui permettront au pays de montrer la marche à suivre, sans nuire inutilement aux intérêts canadiens.
- **Citoyenneté responsable.** Le pouvoir qu’ont les multinationales d’améliorer, d’affecter négativement ou même de détruire la vie de gens qui habitent à l’étranger montre bien que la citoyenneté n’est plus un concept uniquement national. Exiger que les multinationales soient responsables demandera certainement une réflexion hors des concepts habituels qui ont trait à la notion de citoyenneté et qui sont liés à l’État-nation. Mais il ne faut pas perdre de vue que la prospérité et la santé financière des Canadiens et Canadiennes sont tributaires de l’économie nationale. Devant le problème des actes fautifs perpétrés par les multinationales, le projet vise la mise en place de solutions qui s’appuient sur la théorie d’une citoyenneté mondiale responsable, laquelle suppose un équilibre entre le sentiment d’appartenance nationale et les responsabilités internationales.

Détails du projet

Aperçu

Notre économie de marché moderne et mondialisée requiert un système mondial pour faire entendre et faire valoir les droits face aux multinationales. Ce projet entend identifier, étudier et décrire les outils juridiques dont disposent les législateurs, les décideurs et les tribunaux canadiens pour aider les victimes des multinationales à présenter et défendre leurs causes. Il fournira l'analyse juridique et les recherches nécessaires pour traiter cet enjeu du point de vue stratégique, tout en développant une connaissance solide des conséquences potentielles sur les plans juridique, économique et politique.

Objectifs

1. Recueillir des données et documenter l'étendue et la complexité d'entreprises multinationales installées au Canada et à l'étranger. Mieux comprendre et documenter les raisons commerciales et économiques pour lesquelles les multinationales ont recours à des structures complexes. Analyser les façons légitimes et moins légitimes par lesquelles elles tentent d'atténuer les risques associés aux activités d'exploitation dans divers territoires.
2. Enquêter, documenter et analyser les barrières juridiques et techniques rencontrées par ceux qui ont été lésés par des multinationales et qui ont présenté une réclamation recevable contre une société et sa société mère ou une filiale dans le contexte du droit canadien des sociétés et dans d'autres territoires tels les États-Unis et le Royaume-Uni.
3. Enquêter, documenter et analyser les défis juridiques et techniques ainsi que les obstacles que rencontrent les personnes lésées par des multinationales dans la reconnaissance et l'exécution d'un jugement par les tribunaux du Canada et d'autres pays.
4. Proposer des outils et stratégies juridiques – fondés sur le droit canadien des sociétés, le droit international des sociétés et les décisions judiciaires – afin d'accroître le nombre de réclamations recevables et d'obtenir la reconnaissance ou l'exécution des jugements pour les personnes lésées par des multinationales.
5. Analyser et évaluer l'impact éventuel des réformes juridiques proposées sur l'économie nationale canadienne et sur le commerce international.

Base de connaissance

Ce projet est la suite logique des domaines de recherche autour desquels s'articulent mes travaux.

Un de mes intérêts de recherche porte sur la gouvernance responsable de l'entreprise dans le contexte des sociétés au Canada. Par une série de conférences, d'ateliers et de tables rondes, réunissant des universitaires, des gens d'affaires, des juristes et des étudiants, j'ai enquêté sur les méthodes qui pourraient garantir que les intérêts des actionnaires et des parties concernées, y compris les employés, les clients et les communautés avoisinantes, soient représentés dans les procédures de gouvernance et les processus décisionnels des entreprises. Ces recherches ont fait l'objet d'une série d'articles sur la diversité et les intérêts des parties concernées dans la gouvernance d'entreprise; de douzaines de rapports de recherche pour le compte des gouvernements fédéral et provinciaux, d'Industrie Canada et du sénat canadien; d'un livre coécrit avec Jeffrey Larsen, *Corporate Governance and Securities Regulation in the 21st Century* (2004, Butterworths); et d'un livre, *Back from the Brink* (2016, University of Toronto Press), qui explore les causes et effets de la récente crise financière du point de vue du Canada. L'expertise développée par ce travail servira à préparer le terrain pour le premier objectif du projet, qui consiste essentiellement à documenter et à établir la complexité des structures organisationnelles de multinationales choisies et à comprendre leurs démarches internes pour ce qui est de la structure organisationnelle et du processus de décision.

Un autre aspect de ma recherche s'intéresse au frêle équilibre entre la protection des investisseurs et la promotion de la rentabilité des marchés financiers dans le cadre de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. En tant que codirectrice de recherche du Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs

mobilières, j'ai coordonné des recherches novatrices, fondées sur des consultations avec diverses parties concernées, qui ont mis en évidence le besoin de protéger les droits et attentes des investisseurs canadiens tout en veillant à la compétitivité des entreprises du pays. Les changements réglementaires et législatifs en réponse aux recommandations du Groupe de travail ont eu un impact sur les efforts actuels pour atteindre un équilibre au niveau des politiques en la matière. Je suis présentement en train d'étudier comment les droits des investisseurs sont reconnus à travers l'application des lois sur les valeurs mobilières. Par ailleurs, j'ai organisé une conférence internationale sur le sujet, et je coordonne avec une équipe de recherche – composée de chercheurs des écoles de droit des universités de New York et du Michigan, de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, ainsi que d'étudiants au doctorat en droit – une analyse et une comparaison des législations sur l'application de la loi sur les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Les résultats de ces recherches aideront à atteindre les troisième, quatrième et cinquième objectifs du présent projet, notamment en permettant une analyse nuancée des obstacles auxquels se heurtent la défense des causes et l'exécution des décisions à l'encontre des multinationales, tout en proposant des solutions pour maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obtention de justice pour les victimes des sociétés fautives et, d'autre part, les mesures pour assurer la compétitivité de l'économie canadienne.

Toujours dans le cadre de mes recherches, j'ai commencé à explorer les difficultés liées à la sanction du comportement des sociétés à l'étranger. Lors des recherches pour l'article « The Role of Corporate Governance in Curbing Foreign Corrupt Business Practices » (à paraître dans *Osgoode Hall Law Journal*), qui porte sur l'efficacité des lois canadiennes concernant les pratiques de corruption à l'étranger, j'ai commencé à découvrir à quel point les mécanismes d'application des lois qui sanctionnent efficacement le comportement des entreprises ici au pays échouent au niveau international. Les multinationales canadiennes opérant à l'étranger sont souvent hors de portée de la surveillance et de l'application des lois canadiennes. Comme conséquence, le fardeau, qu'il soit financier, environnemental ou humain, est imposé de manière disproportionnée aux pays en voie de développement, qui manquent de ressources pour surveiller et s'occuper de l'activité des sociétés. Cette recherche aidera à atteindre les quatrième et cinquième objectifs du projet en dégageant des solutions concrètes et efficaces qui visent à rendre les multinationales plus responsables lorsqu'elles nuisent à des personnes ou à des communautés à l'étranger.

Il faut agir pour inciter les multinationales à prendre en compte les risques de leurs activités d'exploitation internationales et pour donner aux victimes des voies de recours efficaces. **La solution se trouve au croisement de mes divers intérêts de recherche.** La structure organisationnelle d'une société, avec toutes ses formes juridiques artificielles permises, est un privilège octroyé par des statuts qui peuvent et doivent être mis de côté lorsqu'il y a abus. La loi sur les valeurs mobilières, qui oblige les sociétés ouvertes (*public corporations*) à des divulgations d'informations obligatoires et périodiques, complète bien le droit des sociétés en permettant un meilleur contrôle des forces du marché, lequel influence subtilement les comportements, et en procurant une archive de données nécessaire pour établir la responsabilité. **Ce projet s'appuiera sur mes recherches et mon expertise afin de fournir des solutions novatrices aux problèmes des préjudices commis par les multinationales.**

Déroulement et méthodologie

Phase 1 : Cartographier les structures organisationnelles des multinationales

Année 1 : 2016–2017

La première phase permettra d'explorer la complexité des structures organisationnelles utilisées par les multinationales. Afin de fournir des recommandations pratiques visant à inciter les entreprises à adopter un comportement responsable et à donner aux victimes des moyens pour obtenir une indemnisation, il faut comprendre les raisons qui poussent les multinationales à recourir à des structures organisationnelles complexes et il faut étudier les mécanismes légitimes et moins légitimes qui leur permettent d'esquiver les risques associés à des activités ayant cours dans de multiples territoires.

Méthodes

1. Définir un échantillon représentatif de multinationales – dans des territoires où elles ont souvent leur siège social (par exemple, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) –, qui œuvrent dans des industries réputées pour leurs répercussions à long terme sur l'économie, l'environnement ou les droits de la personne dans les pays en voie de développement, notamment l'industrie minière, l'exploitation des ressources naturelles et l'industrie manufacturière. Étudier les structures organisationnelles à partir de documents publics disponibles. Considérer les caractéristiques des structures organisationnelles telles que les liens entre la société mère et les filiales, la structure du capital-actions, la gestion et l'administration indépendantes ou connexes, afin d'établir les liens de contrôle, de responsabilité et d'obligation à travers l'organisation. Collaborer avec des spécialistes en visualisation de données et des cartographes afin de représenter la complexité des structures organisationnelles.
2. Mener des entrevues auprès des administrateurs, de la direction et des conseillers juridiques de multinationales et de leurs filiales pour mieux comprendre les raisons qui les poussent à choisir des structures organisationnelles complexes, le mode de gestion des filiales, les risques associés à la gestion d'activités d'exploitation mondiales et les contrôles internes mis en place pour atténuer ces risques.

Résultats escomptés

1. **Cartes** pour représenter les structures organisationnelles complexes des entreprises et pour mieux repérer les sources de direction et de contrôle au sein des sociétés, ainsi que les moyens utilisés pour en limiter la responsabilité.
2. Explication et illustration en langage simple des **configurations habituellement utilisées** dans l'organisation d'une entreprise et leurs avantages apparents. Ces cartes, ces explications et ces illustrations seront affichées sur le site Internet du projet à l'intention des gouvernements, des autorités de réglementation, des entreprises, du grand public et des communautés qui subissent les répercussions des multinationales.
3. Réflexions utiles, obtenues par les entrevues, sur les **vulnérabilités propres aux multinationales** et sur les **objectifs stratégiques** qui les poussent à développer des structures organisationnelles complexes.
4. Présentation d'une **conférence Trudeau** sur les structures organisationnelles complexes des sociétés, qui étalera les objectifs de ces structures, leur fonctionnement et les raisons pour lesquelles il serait préférable de les éviter, et mettra de l'avant les résultats des cartographies et des entrevues.
5. **Publication**, dans une revue de droit prestigieuse, d'un article sur les structures organisationnelles complexes et la responsabilité des sociétés mères et des filiales et, dans les médias grand public, d'éditoriaux qui expliquent en langage simple les stratégies organisationnelles employées par les sociétés mères et les filiales afin de limiter leur responsabilité.

Phase 2 : Les obstacles à la réparation

Année 2 : 2017–2018

La seconde phase permettra d'analyser de manière critique les obstacles juridiques et techniques auxquels font face les personnes lésées par des multinationales au moment d'obtenir un jugement et de le faire exécuter.

Méthodes

1. Mener des entrevues auprès des représentants et des conseillers d'un certain nombre de demandeurs, pour documenter leur histoire, recenser les obstacles rencontrés et connaître les avenues empruntées pour obtenir réparation. Les groupes de demandeurs seront choisis parmi des cas en cours ou des décisions déjà rendues, dont les multinationales en question sont essentiellement établies au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.
2. Organiser des événements d'interaction publique auxquels participeront des multinationales établies au Canada, des décideurs, des juristes et des représentants de la population canadienne afin de connaître et d'évaluer les principaux points de vue quant aux droits et responsabilités que devrait comporter l'utilisation des formes juridiques réservées aux sociétés, notamment l'activité économique responsable, le coût des effets externes, les écarts dans les procédures juridiques et l'accès à la justice.
3. Étudier le contexte juridique dans les pays d'origine des demandeurs choisis afin d'évaluer l'accessibilité des victimes aux tribunaux, à l'information, à des conseils juridiques ainsi qu'à une audience juste. Ceci sera accompli en collaboration avec des chercheurs en droit qui ont une certaine expertise sur les régions concernées.
4. Analyser la jurisprudence au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni pour identifier les doctrines, politiques et autres éléments juridiques qui empêchent fréquemment les demandeurs étrangers d'obtenir un jugement ou de faire exécuter un jugement étranger contre des multinationales.

Résultats escomptés

1. Documentation **audiovisuelle** sur les **histoires** de demandeurs qui réclament justice pour des préjudices commis par les multinationales. Les conseils des mentors Trudeau **Sylvia Hamilton** et **Alanis Obomsawin**, réalisatrices de films documentaires primés, seront précieux pour la production de cette documentation audiovisuelle.
2. Présentation d'une **conférence Trudeau sur le rôle des entreprises en tant que personnes morales**, qui fera état des résultats obtenus par les entrevues, groupes de discussion, analyses juridiques et politiques mentionnés ci-dessus; publication d'un article dans les Cahiers de la Fondation Trudeau.
3. Organisation d'un **colloque sur la responsabilité des entreprises dans le contexte de la mondialisation**, lequel réunira des spécialistes du commerce international; des experts des enjeux juridiques liés au choix des tribunaux, à la compétence et à la courtoisie (*comity*) qui gouvernent le traitement par les tribunaux de demandeurs étrangers; et des universitaires et des juristes dotés d'une expertise régionale liée aux différents groupes de demandeurs ou aux sociétés interviewées. Les participants proviendront de la communauté de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, de la société canadienne et de l'étranger.
4. Publication d'un **numéro spécial** d'*Osgoode Hall Law Journal*, ou d'une autre revue prestigieuse, pour **diffuser** les résultats du colloque et de mes recherches sur les principaux obstacles que rencontrent les victimes de multinationales.
5. **Site Web** et **microblogue** pour rejoindre le grand public en relayant la conférence en temps réel, en racontant les histoires des demandeurs et en fournissant des commentaires sur l'évolution des dossiers qui traitent de préjudices commis par les multinationales.

Phase 3 : Le Canada et les actes fautifs des entreprises

Année 3 : 2018–2019

Cette phase servira à formuler des recommandations utiles et exhaustives pour la réforme des institutions juridiques canadiennes et servira à présenter des pratiques exemplaires : le tout dans le but de prévenir les préjudices commis par les multinationales et de permettre aux personnes lésées d'obtenir des jugements et de les faire exécuter. Les réformes proposées doivent non seulement se fonder sur des recherches universitaires étendues et systématiques, mais aussi sur une consultation de toutes les parties concernées pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de répercussions imprévues sur le fragile ordre économique international.

Méthodes

1. Analyser la doctrine canadienne qui régit l'accessibilité aux tribunaux canadiens par les demandeurs étrangers – pour la poursuite en justice des multinationales comme pour l'exécution de jugements étrangers – et analyser les considérations au niveau des politiques et de la réglementation qui mènent à ce que les préjudices portés par des entreprises à l'étranger demeurent impunis. Procéder à une analyse comparative de la jurisprudence au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni afin de mieux en apprécier les différences.
2. Organiser d'autres événements d'interaction publique où participeront des décideurs, des juristes et des représentants de la population canadienne afin d'obtenir une rétroaction et des commentaires sur les recommandations et réformes proposées en matière de droits et responsabilité des sociétés, mais aussi en matière d'accès à la justice.
3. Mener des entrevues ciblées auprès d'administrateurs et de membres de la direction de multinationales canadiennes pour évaluer leurs réactions face aux changements proposés, dans le contexte juridique canadien. Mener des recherches et dégager des données prédictives pour déterminer l'impact possible des réformes sur l'économie canadienne.

Résultats escomptés

1. Formulation de **recommandations** pour une **réforme** du droit des sociétés au Canada afin d'accroître les chances de réparation pour les victimes de préjudices commis par les entreprises. Ces recommandations seront présentées dans de courts **documents de politique** à l'intention des gouvernements au Canada, des législateurs, des décideurs, des autorités de réglementation et des conseils d'administration; elles s'appuieront sur des consultations visant à comprendre les obstacles rencontrés par les demandeurs ainsi que la réalité commerciale des multinationales.
2. Formulation de **recommandations** visant les **pratiques exemplaires** au sein des multinationales canadiennes afin de promouvoir des pratiques commerciales responsables, ici comme à l'étranger, et ainsi prévenir les actes fautifs grâce à des contrôles internes. Ces recommandations seront présentées dans de **courts guides accessibles** et dans des documents de politique.
3. Préparation d'une **trousse d'outils** pour les victimes de préjudices commis par des multinationales, traduite dans un certain nombre de langues. Cette trousse fournira des représentations visuelles et des explications en langage simple pour démystifier les structures organisationnelles complexes et donner des conseils pratiques sur la manière de présenter une réclamation, de trouver des conseillers juridiques et d'entamer une poursuite.
4. Publication d'un **livre** qui relate l'essor des multinationales et leur complexité croissante, qui résume les recherches du projet et qui explique **comment le Canada peut agir comme leader** dans la refonte des normes internationales afin de **réduire les actes fautifs** et de fournir des recours à l'indemnisation.
5. Préparation d'une série de **courts documents de politique** à l'intention des gouvernements, des autorités de réglementation, des industries et des communautés; publication d'éditoriaux dans les journaux nationaux et internationaux pour approfondir les problèmes techniques et politiques en jeu et publication d'articles universitaires pour **diffuser les résultats de recherche** à divers auditoires universitaires.

Conclusion

Ce projet est ambitieux, multidisciplinaire et s'appuie sur un large éventail de méthodologies de recherche et de techniques de diffusion des connaissances. Il vise à révéler les stratégies habituelles qu'emploient les entreprises pour esquiver leurs responsabilités et il donne aux personnes lésées par ces stratégies une plateforme et une voix. Ce projet amène l'ordre juridique international au 21^e siècle pour faire en sorte que les multinationales soient tenues responsables de leurs actes. Les connaissances, les réflexions et l'expertise réunies tout au long de ce parcours seront hautement profitables pour l'Université York, pour la Fondation Pierre Elliott Trudeau et pour la société canadienne en général.

Afin de mener à bien ce projet, je compterai sur la générosité, le talent et le soutien des membres de l'Université York et de la communauté de la Fondation. Plusieurs lauréats, boursiers et mentors Trudeau possèdent une expertise appréciable en ce sens, et j'espère qu'ils souhaiteront participer aux débats et collaborer au projet. Par exemple, ce projet bénéficierait grandement de l'apport de mentors Trudeau tels que **Gordon Smith** et **Jillian Stirk** (respectivement ancien sous-ministre et ancienne sous-ministre adjointe aux Affaires étrangères), notamment en ce qui concerne les obstacles à la mise en place de structures politiques et juridiques afin de gérer l'accroissement de l'interdépendance mondiale. Je souhaite aussi pouvoir bénéficier de l'expertise politique et économique de **Jennifer Clapp** pour explorer les répercussions des multinationales sur l'environnement et la sécurité alimentaire dans les communautés où ont lieu leurs activités d'exploitation. **Tahnee Prior** et **Erika Bockstael** étudient déjà, toutes deux, la gouvernance juridique du contrôle de la pollution et de la gestion des ressources dans des communautés complexes et isolées. J'espère pouvoir les consulter et peut-être même collaborer avec elles pour alimenter une réflexion sur les défis que rencontrent les communautés dans leurs interactions avec les multinationales. La communauté de la Fondation offre aussi un riche savoir sur la protection des droits de la personne, porté par les mentors, lauréats et boursiers **René Provost**, **Alex Neve**, **Kent Roach**, **Marina Sharpe**, entre autre. Un dialogue avec ces intellectuels enrichira sans aucun doute le projet en ce qui concerne le recours à l'indemnisation pour les victimes de violations des droits aux mains des multinationales. Finalement, une consultation avec la mentore Trudeau **Marie Deschamps** fournirait une réflexion inestimable sur l'avenir du droit canadien et sur l'ampleur des réformes visant à combler le vide juridique dans lequel les multinationales évoluent. En misant sur les recherches, la réflexion et l'expertise des mentors, des lauréats et des boursiers Trudeau, et en faisant ressortir les liens existants entre diverses initiatives de recherche en cours, le projet tirera profit de la communauté de chercheurs de la Fondation, tout en y contribuant.

Parallèlement, le projet proposé cadre parfaitement avec le plan de recherche stratégique de l'Université York, dont l'engagement public pour un monde juste et durable figure parmi les priorités établies pour la période 2012-2018. Riche du plus important corps professoral en études environnementales de la province, l'Université York possède une expertise incomparable sur les conséquences du commerce mondial sur l'environnement. L'École Schulich est d'ailleurs une des premières écoles commerciales à proposer une spécialité en commerce et durabilité, et elle compte sur l'appui de chercheurs qui s'intéressent grandement aux questions de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises. L'École de droit Osgoode Hall est, quant à elle, depuis longtemps réputée pour son intérêt envers la justice sociale, et elle cultive un vaste fonds de connaissances juridiques sur les droits de la personne et le droit environnemental. Pour la planification et la réalisation de ce projet, je pourrai donc miser sur la richesse de l'expertise de l'Université York, et ce, tant par des collaborations officielles que par des consultations officieuses avec les centres de recherche et les réseaux pertinents.

Ce projet fera appel à la communauté de la Fondation et bénéficiera des réflexions et de l'expérience de ses membres. Il y aura plusieurs possibilités de collaboration pour les lauréats, mentors et boursiers Trudeau intéressés : organisation du colloque sur la responsabilité des entreprises dans le contexte de la mondialisation; interventions ponctuelles dans le cadre du colloque; participation aux groupes de discussion pour évaluer les attentes des Canadiens dans les diverses sphères de la société par rapport au comportement et à la responsabilité des entreprises canadiennes actives à l'étranger; participation à la planification, à la réalisation, à l'enregistrement et au montage du matériel audiovisuel sur la situation des demandeurs lésés par des multinationales; et, pour terminer, participation

aux publications scientifiques et à la mise en ligne du site Web.

Il y a un besoin pressant de s'assurer que les **multinationales** agissent au même titre que des **citoyens responsables**, tant au **Canada qu'à l'étranger**. On ne peut permettre aux multinationales de se dissimuler derrière des structures organisationnelles complexes afin de se protéger impunément de leurs obligations.

Ce projet entend améliorer l'étendue, la profondeur et la qualité du débat public, au Canada et dans le monde, sur les droits et responsabilités des multinationales. L'engagement citoyen à ce projet sera facilité grâce à des consultations et des événements publics, un site Web, des éditoriaux dans les journaux, des entrevues à la radio, des articles scientifiques et une trousse d'outils pour les personnes concernées. Les résultats du projet serviront de guide pour les gouvernements canadiens, les autorités de réglementation, les décideurs et les leaders d'entreprises afin de les orienter dans la prise de décisions éclairées concernant les politiques et les lois qui protègent les intérêts économiques canadiens tout en renforçant le leadership du Canada en ce qui a trait à l'accès à la justice pour les personnes lésées par les activités des multinationales.